

COMMISSION : STATUTS – REGLEMENTS**PV N° : 07– 2025/2026 DU : 02/03/2026** (CONSULTATION ELECTRONIQUE)**PAGE 1/2****Animateur :** M. Jacques Noble.**Membres présents :** Mme. Karine Vergnaud,
MM. Claude Fort, Laurent Fouché, Bruno Renon, Yadaly Sakho**Membre excusé :** Néant**Membre absent :** Néant

Dans le cadre de l'article 190 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse suivante : district@foot16.fff.fr conformément à l'article 39 des règlements généraux du District. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE**1° Sujet(s) « Pour décision »**

✓ Validation du règlement de la Coupe de la Charente Féminine U14/U17 à 8.

2° Sujet(s) « Pour information et échanges »**3° Questions et informations diverses****INTRODUCTION****Accueil :** L'Animateur remercie les participants de leur présence.**Formalités :** Le **PV N°06** de la réunion de la commission « statuts-règlements » en date du **15/01/2026** est **approuvé sans modification**.**Civilités :** Néant**Informations de l'animateur :** Néant

SUJET(S) « POUR DECISION »**1° - Règlement de la Coupe de la Charente Féminine U14/U17 à 8**

Suite aux modifications proposées par la Commission « Développement du foot féminin », la commission procède à une relecture du règlement et effectue quelques réajustements règlementaires et de librairie.

Décision 1 : La Commission homologue ce règlement et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation.

SUJET(S) « POUR INFORMATION »**3° - Néant****QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)****4° - Néant****RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 15/01/2026**

N°	Thèmes	Décision	Pilote
1	Validation du règlement de la Coupe de la Charente Féminine U14/U17 à 8	Validé	J. Noble

La prochaine réunion de la commission sera programmée en fonction des dossiers à traiter

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h00

L'animateur,
Jacques Noble

Le Secrétaire,
Laurent Fouché

